

**A noter**

De nombreuses études de cas permettent d'assimiler les points

## Objectifs

Connaitre les dispositions réglementaires de la TVA intracommunautaire et les Obligations fiscales qui en découlent  
Appréhender le traitement fiscal et douanier des opérations spécifiques

## Public

Responsables Export,  
Responsables administration de ventes, Responsables logistiques ou assistantes commerciales

## Annecy-le-Vieux

- Nous consulter

## Horaires :

8h30 -12h30 et 13h30 -17h00

## Contact

**Sandra LATHUILLE**  
Tel : 04 50 64 12 09  
sandra.lathuille@etudoc.asso.fr

## Éléments du Programme

### CHAMP D'APPLICATION DE LA TVA INTRACOMMUNAUTAIRE DANS LES ECHANGES B TO B

Les opérations concernées  
Les déclarations  
Les registres

### LIVRAISONS ET ACQUISITIONS DE BIENS INTRACOMMUNAUTAIRES

Les principes  
Livraisons et acquisitions intracommunautaires : retour, remplacement, avoirs, régularisations commerciales.  
Etablissement de la déclaration CA3 et de la DEB  
Ventes à distance, ventes à l'essai  
Opérations triangulaires  
Introduction en France de biens importés dans un autre état membre  
Expédition vers un état membre en vue d'une exportation  
Dédouanement d'un bien en France suivi d'une livraison intracommunautaire

### PRESTATIONS DE SERVICES

Les nouvelles règles 2010 : Prestations de services concernées.  
Les prestations matérielles et immatérielles  
Etablissement de la DES

### TRAITEMENT ET CONTROLE DES OBLIGATIONS

Portée du contrôle des administrations fiscales et douanières  
Pénalités, recours et défense  
Difficultés liées à la preuve des échanges : obligation à la conservation des documents

## Modalités pédagogiques

Pédagogie active s'appuyant sur :  
- des apports théoriques sous forme d'exposés de cas réels  
- l'application sur des cas concrets

## Validation :

Attestation de fin de formation et attestation de présence

**A noter**

De nombreuses études de cas permettent d'assimiler les points.

## Objectif

Connaitre les dispositions réglementaires de la TVA intracommunautaire et les Obligations fiscales qui en découlent  
Appréhender le traitement fiscal et douanier des opérations spécifiques

## Public

Responsables Export,  
Responsables administration de ventes, Responsables logistiques ou assistantes commerciales

## Annecy-le-Vieux

- Le 24/11/2015

## Horaires :

8h30 -12h00 et 13h00 -16h30

## Contact

**Sandra LATHUILLE**  
Tel : 04 50 64 12 09  
sandra.lathuille@etudoc.asso.fr

## Éléments du Programme

### Historique et champ d'application de la déclaration d'échanges de biens (DEB).

Les autres obligations déclaratives.

- Déclaration CA.
- Registre fiscal.

### Echanges intracommunautaires

*Echanges de biens intracommunautaires* : les principes  
Livraisons et acquisitions intracommunautaires : retour, remplacement, avoirs, régularisations commerciales.

### Echanges de biens et prestations de services

- Prestations matériellement localisables et immatérielles.
- Opérations de réparation et façon bilatérales.
- Prestations simplifiées.

### Echanges de biens et immatriculation fiscale

La généralisation de l'auto-liquidation de la TVA ou « Reverse Charge ».  
- Les conséquences du « Reverse Charge »  
- Les exceptions au nouveau mécanisme.

### Immatriculation fiscale à l'étranger Cas des opérateurs non établis (français et étrangers).

- Stock consignation.
- Livraison avec montage/installation.
- Plate-forme de stockage.
- Opérations internes à un Etat Membre.

### Récupération de la TVA à l'étranger.

- Nature des frais récupérables ?
- Les dépenses sujettes à demande.
- formalisme des factures.

### Echanges de biens intracommunautaires spécifiques

- Ventes à distance, ventes à l'essai
- Régime de TVA sur marge
- Ventes triangulaires
- Introduction en France de biens importés dans un autre état membre
- Expédition vers un état membre en vue d'une exportation
- Dédouanement d'un bien en France suivi d'une livraison intracommunautaire

### Traitement et contrôle des obligations

- Portée du contrôle des administrations fiscales et douanières
- Pénalités, recours et défense
- Difficultés liées à la preuve des échanges : obligation à la conservation des documents